

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 22 novembre 2019

Délibération n° 2019 – 22/11/2019 – 14

Diplômes nationaux

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 18 novembre 2019

| | |
|---|---|
| Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 13 Membres représentés : 8 Total : 21 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 |
|---|---|

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve** :

- ✓ **la création d'un parcours « Cybersécurité » dans la licence professionnelle mention ASSR « Administration et sécurité des systèmes et des réseaux » portée par l'IUT Dijon-Auxerre ;**
- ✓ **les modifications, à la demande du ministère, des fiches filières initiales M1 et M2 du diplôme d'Etat infirmier en pratique avancée (DE IPA) porté par l'UMDPC-Santé.**

Dijon, le 25 novembre 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Compte rendu de la commission de la pédagogie du 9 septembre 2019
Diplômes nationaux

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

DIPLOMES NATIONAUX

CP 7 novembre 2019 - CFVU 18 novembre 2019

| Porteur(s) de projet : | Demandes : | Observations CP | AVIS CFVU |
|--------------------------------------|---|--------------------|-------------------------|
| Alamin MANSOURI IUT Dijon-Auxerre | Création d'un parcours Cybersécurité dans la LP mention ASSR « Administration et Sécurité des Systèmes et des Réseaux | Cf compte rendu CP | Favorable à l'unanimité |
| UMDPC-Santé Evelyne KOHLI | <p>Diplôme d'Etat Infirmier en pratique avancée</p> <p>Modifications des fiches filières initiales M1 et M2 à la demande du Ministère (suite aux navettes entre UB et Ministère) :</p> <p>Une UE est validée si la note obtenue est $\geq 10/20$.</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'intérieur d'un semestre, les UE ne se compensent pas entre elles - Les semestres ne se compensent pas entre eux | Cf compte rendu CP | Favorable à l'unanimité |